



Culture en action Mieux créer, travailler et vivre dans un milieu en mouvement

PLAN D'ACTION POUR LES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE • 2023-2028 • Actions prioritaires

VISION La société québécoise reconnaît la valeur essentielle et l'apport fondamental des arts comme un liant social et une richesse nationale propre à sa diversité plurielle. Toutes les personnes qui se vouent à la création artistique et au déploiement de la culture sont considérées dans leur dignité humaine. Elles travaillent dans des conditions exemplaires et inspirantes pour le développement de leur carrière professionnelle.

Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
<p>La sécurité financière et la protection sociale pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture</p> <p>ORIENTATION 1 Mettre en place un filet social garanti par les lois et les programmes pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs du secteur culturel (550 K\$)</p> <p>OBJECTIFS 1 Garantir une pleine couverture de protection sociale pour tous les statuts d'emploi 2 Adapter les mesures fiscales en fonction des particularités des statuts d'emploi et des types de revenus</p> <p>STRATÉGIES D'ACTION SA1 Mobiliser le secteur culturel autour de la mise en place d'un filet social pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture SA2 Adapter, bonifier ou créer des régimes de protection sociale pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture SA3 Assurer l'accès à des mesures fiscales avantageuses pour tous les statuts d'emploi SA4 Développer des collaborations étroites entre les instances gouvernementales concernées pour soutenir l'amélioration du filet social pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture</p>	<p>La transformation de l'environnement organisationnel et le développement des carrières en culture</p> <p>ORIENTATION 2 Offrir aux artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture des conditions de travail et de rémunération légitimes et sécuritaires (177 M\$)</p> <p>OBJECTIFS 1 Augmenter la rémunération directe et les revenus liés à l'activité professionnelle en culture 2 Assurer et promouvoir le bien-être, la santé et la sécurité à toute activité professionnelle en culture 3 Attirer et retenir les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs pour renforcer la vitalité du secteur culturel 4 Remédier à la rareté de main-d'œuvre</p> <p>STRATÉGIES D'ACTION SA5 Militer pour l'atteinte d'une juste rémunération pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture SA6 Accompagner le secteur culturel afin qu'il puisse s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail SA7 Doter le secteur culturel de mécanismes assurant le bien-être, la santé et la sécurité dans toute activité professionnelle en culture SA8 Doter le secteur culturel de services en gestion des ressources humaines (GRH) et de développement de carrière SA9 Valoriser les métiers de la culture et le secteur culturel comme secteur d'emploi inspirant et tourné vers l'avenir SA10 Accroître l'attractivité et favoriser la rétention des artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs du secteur culturel SA11 Comprendre et documenter les enjeux de rareté de main-d'œuvre en culture sur tout le territoire québécois SA12 Développer des collaborations étroites entre les instances gouvernementales concernées pour soutenir l'amélioration des conditions de travail du secteur culturel</p>	<p>La richesse de la diversité des personnes et l'approche inclusive de la pluralité des parcours</p> <p>ORIENTATION 4 Soutenir l'inclusion par des actions et des pratiques reposant sur l'ouverture à la diversité et adhérant aux principes d'équité en emploi et d'ascension professionnelle (3 M\$)</p> <p>OBJECTIFS 1 Sensibiliser et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI) et leur impact sur les personnes 2 Reconnaître et promouvoir la pluralité et la richesse des personnes issues des communautés autochtones, de la diversité et de l'immigration en culture sur tout le territoire québécois 3 Reconnaître et lever les obstacles systémiques nuisant à l'accès au travail, à l'expression et l'épanouissement professionnel des personnes issues des communautés autochtones, de la diversité et de l'immigration dans les réseaux culturels</p> <p>STRATÉGIES D'ACTION SA18 Définir et assurer le maintien d'une structure de concertation permanente sur l'EDI en culture SA19 Mettre en place des campagnes de sensibilisation et de promotion SA20 Faciliter l'accès des personnes issues des communautés autochtones, de la diversité et de l'immigration à tous types de postes au sein du secteur culturel SA21 Favoriser un accès équitable au financement public pour les personnes et les organisations issues des communautés autochtones, de la diversité et de l'immigration SA22 Développer des collaborations étroites entre les instances gouvernementales concernées pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion dans le secteur culturel</p>
	<p>ORIENTATION 3 Proposer des parcours de formation cohérents pour le développement des compétences et propres aux spécificités professionnelles (53 M\$)</p> <p>OBJECTIFS 1 Favoriser et soutenir le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle 2 Reconnaître et soutenir la diversité et l'innovation dans les programmes, les parcours et les modes d'apprentissage</p> <p>STRATÉGIES D'ACTION SA13 Développer des formations accessibles qui répondent aux tendances actuelles et aux besoins de compétences SA14 Reconnaître la valeur, la diversité et l'importance de la formation en culture SA15 Innover dans les contenus, les méthodes pédagogiques et les formats de formation SA16 Assurer une adéquation entre les programmes, le financement et les besoins du secteur culturel en formation SA17 Développer des collaborations étroites entre les instances gouvernementales concernées pour soutenir l'amélioration de la formation initiale et du développement des compétences en culture</p>	

CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION (990 K\$)

OBJECTIF : Définir et assurer le maintien d'une coordination permanente du Plan d'action pour les ressources humaines en culture.

- Mettre en place des mécanismes de gouvernance et des processus de communication régulière entre les parties prenantes pour les 4 orientations distinctes du Plan d'action
- Assurer une représentativité au sein de la structure de concertation permanente
- Coordonner les structures de concertation mises en place pour l'avancement du Plan d'action
- Mener une veille stratégique sur les nouvelles tendances et nouveaux programmes visant les ressources humaines
- Assurer un suivi de l'évolution du Plan d'action et en diffuser les résultats